

Ordonnance Souveraine n° 5.042 du 17 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

- MM. Christophe MARECHAL, Commandant de Police,
- Pascal MURRIS, Capitaine de Police,
- Serge SEPE, Adjudant-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Denis RAYMOND, Adjudant à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Lionel REA, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Jean-Louis BOUVIALA, Maréchal des Logis-chef à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Patrice BIAGI, Major de Police,
- Bruno VOGELSINGER, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Daniel DAZIANO, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

- MM. Jean-Marc OBERDORFF, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Olivier ARCIN, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Bernard BOUCHER, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Thierry DIAS DA CRUZ, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Eric CUPIF, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Frantz SCHOUFT, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Pascal CIET, Carabinier de 1^{ère} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Stéphane HAMONIC, Sapeur-pompier de 1^{ère} Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Thierry GRAVEROT, Sous-brigadier de Police,
- Pascal DEL TAGLIA, Sous-brigadier de Police,
- Jean-Michel BOFFANO, Agent de Police,
- Bruno BOSCAGLI, Agent de Police,
- Jean-François LARROQUE, Agent de Police,
- François ROSA, Agent de Police,
- Eric ROSPOCHER, Agent de Police,
- Philippe TURNY, Agent de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- MM. Tony VARO, Lieutenant-colonel à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Patrice JACOB, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Philippe ROUZE, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Nicolas LHOTEL, Caporal-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
- Yvan BERNINI, Brigadier de Police,

MM. Laurent HERREYRE, Sapeur-pompier de 2^{ème} Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Jerry VAN DEN DRIESSCHE, Agent de Police,

Eric BUBALO, Agent de Police,

Mme Muriel RUFFINO, épouse FONTANILI, Agent de Police,

MM. Laurent TORNEL, Agent de Police,

Stéphane GOTI, Agent de Police.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mme Nathalie MATHIS, épouse HOUZE, Lieutenant de Police,

MM. Luc TRAPINAUD, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Frank GIRIBALDI, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Philippe GRANDIDIER, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

David LAILHEUGUE, Carabinier de 2^{ème} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Michaël DENHEZ, Carabinier de 2^{ème} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Michael SERRA, Carabinier de 2^{ème} classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Stéphane CHERQUI, Agent de Police,

Vincent ROQUES, Agent de Police,

David RISALITI, Agent de Police.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.